

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers absents : 3 Pouvoirs : 1

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien.

Absents excusés : LEBRUN Nadine (pouvoir), BERTEAU Brigitte, GAILLARD Catherine,

Date de Convocation : 22 octobre 2020

Date de Publication : 20 Novembre 2020

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine FERNANDEZ

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE

Il a été envoyé avec les convocations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

La prévision budgétaire est de 3 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Football Club : 1 900 €

Tennis Club : 500 €

A.C.C.A : 400 €

Association paroissiale : 150 €

Innov'action : 150 €

Mouvement Vie libre : 100 €

Prévention routière : 100 €

G.D.S.A : 100 €.

Vélo Club : 100 €

Collège de Lussac : 200 €

Il est proposé pour l'an prochain, que les subventions soient votées au moment du budget.

3 – DECISIONS MODIFICATIVES

- A) Monsieur le Maire présente : un vidéo projecteur de l'école ne fonctionne plus et doit être remplacé pour une valeur de 850 €.

Il est proposé la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
011	6068		<i>Autres matières et fournitures</i>	- 850.00€
	2183	ONA	<i>Matériel informatique</i>	+ 850.00€
023	023		Virement à la section d'investissement	+850.00€

COMPTES RECETTES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
021	021		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	+ 850.00€

- A) Le moteur électronique de la cloche de l'église ne fonctionne plus et doit être remplacé. Le coût de son remplacement est d'environ 1500 € (le devis doit arriver prochainement).

Il est proposé la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
011	6068		<i>Autres matières et fournitures</i>	- 1 500.00€
	2188	ONA	<i>Autres immobilisations</i>	+ 1 500.00€
023	023		Virement à la section d'investissement	+1 500.00€

COMPTES RECETTES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
021	021		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	+ 1 500.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ces décisions modificatives.

4 – AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'étude d'aménagement du bourg réalisé par le Cabinet THALES, Géomètre pour les membres du conseil qui n'ont pu être présents.

La problématique des platanes se pose. Doit-on les conserver ou les couper.

Si nous les gardons, une route devra être créée, ce qui engendrera une perte de terrain.

Par ailleurs, les canalisations devront être déplacées.

Concernant l'installation des commerces, nous sommes d'accord pour une construction en rez-de-chaussée, mais nous souhaitons avoir un droit de regard sur ce qu'ils veulent faire. Le projet devra toutefois être en concordance avec le règlement du PLUi.

5° - QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Une administrée demande que son accès privé en indivision avec d'autres propriétaires, soit donné à la commune, qui en assurerait la réfection, l'entretien et réglerait les problèmes de desserte incendie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse l'intégration de voies privées dans le domaine public.

- ↳ Madame Francette DURET informe qu'il n'y aura pas de cérémonie pour la commémoration du 11 novembre. Un dépôt de gerbe sera fait à 11 h 30 sans public.

Délibérations prises en cours de séance :

N° 53 – Subventions aux associations

N° 54 – Décision modificative n°5

N° 55 – Décision modificative n°6

Le Maire
QUET J.P,

La Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

MAZURIE J,

DUPAS J.

GASSION S,

LAGRAVE C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

M A I R I E D E
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

33570

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	22 Octobre 2020
En exercice	15	Date de la séance	5 Novembre 2020
Présents	12	Heure de la séance	20 h 15
Votants	13	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal		X	X	X	
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal					
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale		X	X		
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale		X	X		
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				